

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 19 février 2025

DEL20250219_012

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 13 février précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S)

Conseillers en exercice : 32

Présents à l'ouverture de séance : 19

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Ludovic WISZNIEWSKI ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 2

Absents excusés avec procuration : André PUGIN a donné procuration à Isabelle SAGE ; Stéphanie LE MOAL a donné procuration à Lucas PUGIN

Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Anne-Marie LALLIARD, Billy MARQUET

Absents : Dominique BRAND, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

DEL20250219_012 - Approbation d'adhésion à « FREDON »

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 2022 078 du Conseil communautaire le 06 juillet 2022 donnant la compétence supplémentaire de la Collectivité en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement (article 9-1) et notamment « l'animation, la coordination et la gestion des actions en matière de sensibilisation à la biodiversité et à la protection des milieux naturels ».

CONSIDÉRANT que « FREDON » est une fédération membre du réseau des FREDON fédéré par FREDON France. Reconnus par l'État, Organismes à Vocation Sanitaire (OVS), FREDON est un réseau d'experts indépendants au service de la santé des plantes, de l'environnement et des Hommes.

Ses champs d'activité concernent :

- La santé du végétal : surveiller sur le terrain l'apparition d'organismes nuisibles aux végétaux
- La santé de l'environnement : conseiller les professionnels, les collectivités dans la mise en place des bonnes pratiques
- La santé des Hommes : accompagner les dynamiques territoriales dans la gestion d'espèces nuisibles à la santé humaine

L'adhésion à FREDON Auvergne Rhône-Alpes permettra à la Communauté de communes d'Arve et Salève de bénéficier :

- de lettres d'informations et de documentations techniques
- d'une offre de réduction sur les formations
- d'outils de communication
- de conseils
- de l'organisation d'une demi-journée d'information technique organisée par l'EPCI pour les communes de leur territoire à l'attention des élus et des agents ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'adhésion annuelle (niveau « collège 3 ») est de 1000 €.

CONSIDÉRANT la proposition de la CCA&S d'organiser un cycle de formations auprès des agents et des élus communaux et intercommunaux sur la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes et la valorisation des déchets verts.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à la fédération « FREDON » pour l'année 2025
- **APPROUVE** l'inscription de la cotisation correspondante au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer les différents actes nécessaires à l'exécution de la présente décision d'adhésion.

Le Secrétaire de séance
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 27/02/2025
Publié, le 27/02/2025*